

FICHE DE POSTE

Localisation

Siège social (Alixan)

CHARGÉ(E) D'AMENAGEMENT

Mission

Sous la responsabilité du Responsable de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain, le/la chargé(e) pilote la conception et la réalisation de programmes d'aménagement et de projets de renouvellement urbain, ainsi que les missions d'ingénierie de l'activité "d'ensemblier" et d'opérateur immobilier global de DAH.

Activités Principales

1) Assurer le montage des projets :

- Piloter la phase d'étude de faisabilité et pré-opérationnelle
- Analyser les conditions d'évolution et de constructibilité des secteurs étudiés
- Analyser les conditions de maîtrise foncière
- Définir le programme prévisionnel du projet
- Analyser et proposer les conditions d'organisation du projet
- Conduire les conditions de dialogue, concertation et co-construction tout au long du projet
- Mobiliser les acteurs et les financements potentiels en phase de faisabilité
- Proposer le montage financier, organisationnel et opérationnel du projet avec une analyse des risques
- Elaborer les réponses aux consultations et mises en concurrence lancées par les collectivités et acteurs locaux.

2) Gestion de projets :

- Obtenir les autorisations préalables au projet, le cas échéant proposer des modifications des documents d'urbanisme
- Vérifier la cohérence et l'optimisation des études techniques produites par les tiers,
- Engager et manager les dossiers constitutifs des procédures administratives (urbanisme, environnement...)
- Construire le planning du projet
- Piloter la maîtrise foncière des projets confiés, de la définition et de la mise en place des procédures à engager jusqu'aux négociations et contractualisations
- Assurer le processus de reporting interne (revues de projet, comité d'engagement, compte rendu d'activité, reporting à la direction du service)
 - Assurer le reporting financier du projet (mise à jour du bilan de l'opération, suivi de la trésorerie...)
- Animer les partenariats et les réseaux d'acteurs propres à chacun des projets (élus, partenaires techniques, instances étatiques, collectivités locales...)
- Conventionner, contractualiser, et garantir la mise en œuvre des conventionnements et des engagements auprès des partenaires
 - Garantir les objectifs, la qualité et la pertinence du projet sur le long terme
 - Garantir la mise en œuvre juridique des projets à l'aide des avocats et des interlocuteurs conseil.
 - Définir les conditions et conduire les procédures de concertation et de consultation tout au long du projet
- Peut être amené à assurer le pilotage et le suivi technique des opérations de travaux sur les plans technique, administratif, juridique et financier, de la passation des marchés jusqu'à leur réception.



3) Réalisation des engagements financiers :

- Organiser et suivre les procédures de passation des marchés nécessaires aux études et à la mise en œuvre du projet
- Mettre au point les marchés nécessaires aux études et à la réalisation du projet, pilotage administratif et vérification des factures et des mises en paiement sur les marchés engagés
 - Mobiliser les concessionnaires et gérer les conventionnements et les engagements financiers
- Mettre en œuvre la politique de commercialisation du projet (planning, modalités de publicités, maîtrise des prescriptions...)
- Assurer la commercialisation des lots et macro-lots.

4) Développement de l'activité :

- Contribuer à la représentation de l'Office sur l'activité
- Développer des partenariats privilégiés avec les collectivités locales et acteurs locaux du marché foncier
- Contribuer activement à la recherche de nouveaux projets
- Maintenir une veille réglementaire
- Participer à la communication autour de l'activité d'aménageur de l'entreprise.

Ces missions ne sont pas exhaustives et pourront évoluer selon les besoins de l'entreprise.

Rattachement hiérarchique

Le/ la chargé(e) d'aménagement est rattaché(e) au Responsable Aménagement et Renouvellement Urbain.

Profil

- De formation supérieur Bac + 5 Master Urbanisme, Aménagement du Territoire ;
- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique ;
- Capacité d'organisation, rigueur et méthode ;
- Capacité à travailler en transversalité;
- Aisance relationnelle et rédactionnelle ;
- Capacité d'écoute, de concertation et sans de la négociation ;
- Grande disponibilité, autonomie;
- Confidentialité impérative.

<u>Informations complémentaires</u>: compétences techniques, juridiques, fiscales et financières inhérentes aux opérations d'aménagements.

 Connaissances des réglementations des techniques et fonctionnements de l'aménagement et de l'urbanisme opérationnel, fiscalité, politiques locales de l'habitat, ingénierie financière, dispositifs réglementaires spécifiques, en y intégrant les exigences environnementales telles que les normes et les innovations en matière de nouveaux modes de développement urbain (exemple éco quartiers).

Rémunération

Statut FPT : Agent de catégorie B

• Accord d'entreprise : Catégorie 3 niveau 1